

Synthèse de la réunion du bureau du 18 juin 2020

Le bureau du Cnis s'est réuni le 18 juin 2020, en web-conférence, sous la présidence de Patrice Duran, qui a rappelé en introduction l'annulation du précédent bureau, prévu le 18 mars, en raison des mesures sanitaires.

Jean-Luc Tavernier a débuté la séance par une présentation des actualités de la statistique publique, en centrant son propos sur les conséquences de la crise sanitaire pour le service statistique public (SSP) et en précisant que cette période inédite interroge la pertinence et l'interprétation de certaines statistiques, ce qui a conduit l'Insee à intensifier les informations pédagogiques dans ses publications et via son blog.

En termes de conditions de travail, à partir de mi-mars, l'Insee et les services statistiques ministériels ont adapté leurs modalités de travail. La continuité du service a été assurée dans des conditions de télétravail généralisé, très hétérogènes selon les ministères.

Les répertoires gérés par l'Insee, répertoire des personnes (RNIPP) et répertoire des entreprises et des établissements (SIRENE), n'ont pas connu d'interruption. En revanche, les conditions de confinement ont eu un impact direct sur les collectes d'enquêtes auprès des ménages, sur les relevés des prix dans les magasins et auprès des entreprises, pour lesquelles la proportion de réponses manquantes s'est naturellement accrue.

Parallèlement au maintien des travaux retenus dans le plan de continuité d'activité, le service statistique public s'est mobilisé pour produire des travaux originaux sur la crise sanitaire et ses répercussions.

Les statistiques de décès ont été diffusées à un rythme hebdomadaire depuis la fin mars et plusieurs tableaux de bord ont été produits au cours de la période à un rythme élevé pour éclairer sur les conséquences de la crise dans différents domaines.

En matière de conjoncture, l'Insee a mené des travaux innovants pour réaliser une analyse bi-hebdomadaire de la conjoncture depuis la mi-mars, de type *nowcasting* en continu, qui s'est substituée aux prévisions à un rythme trimestriel. Le recours à des sources alternatives aux indicateurs usuels, notamment des données à haute fréquence, s'est imposé dans ce cadre. Grâce aux données de caisse, de téléphonie mobile, de transactions par cartes bancaires, de consommation d'énergie, l'Insee a pu produire des estimations de la chute du PIB ou de la consommation plus adaptées au contexte.

Des enquêtes spécifiques dédiées à la connaissance des répercussions de la crise sur les personnes et les entreprises ont été mises en place de manière urgente. La Dares a remplacé l'enquête trimestrielle Acemo par une enquête Flash Acemo Covid mensuelle d'une quinzaine de questions afin de disposer d'informations sur la façon dont les entreprises ont adapté leur force de travail. Les premiers résultats de cette enquête ont été publiés le 17 avril, puis le 20 mai 2020. La Drees, outre deux enquêtes flash, l'une auprès du panel des médecins généralistes, l'autre sur le fonctionnement des établissements et des services de l'aide sociale à l'enfance, a lancé mi-avril en partenariat avec l'Inserm et l'Insee une enquête épidémiologique et statistique, EpiCov, auprès de deux cent mille personnes, dont l'objectif est d'estimer à des niveaux géographiques fins la prévalence de la population ayant été infectée par le virus et ayant développé une immunité. L'Insee a adapté le dispositif d'enquête Camme (Enquête de conjoncture auprès des ménages mensuelle) en ajoutant au questionnaire de l'enquête un module spécifique Covid, afin de contribuer à l'évaluation de l'impact de la crise sanitaire sur les conditions de vie des Français. Enfin, l'Insee a décidé de substituer à l'enquête sous-traitance, dont la collecte devait commencer à la fin de l'année, une enquête ad hoc sur les impacts de la crise actuelle sur l'économie et l'organisation des entreprises.

Par ailleurs, plusieurs enquêtes pérennes ont été aménagées pour y introduire des questions spécifiques relatives au Covid, notamment à la Depp, la Dares ou à l'Insee.

Après cet état des lieux national, **Jean-Luc Tavernier** a également évoqué les échanges qui ont eu lieu au plan européen pendant la pandémie pour signaler que les Instituts statistiques nationaux des différents pays européens ont en général pris des décisions similaires à celles de la France en matière d'adaptation d'enquêtes existantes, d'usage de nouvelles sources ou encore de publications des statistiques de décès, mais que ces pratiques de crise limitaient la comparabilité internationale des statistiques. Les différents travaux innovants ou expérimentaux de ces derniers mois devraient être consolidés de manière coordonnée au sein du Système statistique européen.

Les membres du bureau ont salué la pertinence des travaux menés par le service statistique public pendant la pandémie et leur réactivité, montrant ainsi l'apport de la statistique publique à l'information du décideur et du public. Les représentants de chercheurs ont remercié les producteurs et le Comité du secret statistique pour avoir levé les restrictions à l'accès aux données du centre d'accès sécurisé aux données (CASD) depuis le domicile pendant le confinement, facilitant ainsi la continuité des travaux. Certains membres ont demandé si certains points révélés comme des fragilités pendant la crise, notamment en matière de comparabilité internationale, ne méritaient pas un examen après crise, à l'instar des statistiques de décès. Par ailleurs, la qualité des statistiques reposant sur une collecte ayant eu lieu pendant le confinement a été interrogée, en particulier la manière dont le public est informé de la baisse des taux de réponse. La question de la pertinence de l'indicateur usuel (PIB) pour juger de l'impact économique de la crise a aussi été posée, dès lors qu'une partie de l'activité marchande a été remplacée par des activités non prises en compte (activités associatives, production domestique, ...).

Le deuxième point de l'ordre du jour était consacré à un point d'avancement de la mise en œuvre du rapport de l'Inspection générale sur les statistiques d'intérêt général réalisé en 2019.

Nicole Roth, présidente du Comité du label, co-rédactrice du rapport et chargée de son plan d'action, a présenté l'avancement des travaux, avant que **Françoise Maurel** précise les actions à mener par le Cnis.

La mise en œuvre des recommandations du rapport, qui avait été présenté lors de la réunion du Bureau de juin 2019, conduit à mettre en place une procédure d'homologation de la documentation de statistiques d'intérêt général, ouverte à tout producteur de statistiques, public ou privé, souhaitant faire homologuer et référencer ses statistiques par la Statistique publique.

L'homologation vise à certifier un niveau de transparence minimal sur des statistiques, par référence aux critères en vigueur dans la Statistique publique, à partir d'un référentiel de qualité documentaire. Cette procédure sera désormais articulée avec la demande de labellisation des statistiques produites par un organisme public, dont elle constitue en quelque sorte la première marche, selon un gradient d'exigence croissant.

Nicole Roth a présenté les principes du projet de référentiel de qualité documentaire, qui s'appuie sur les standards documentaires existant au sein de la statistique publique européenne. Les candidats à l'homologation devront décrire leurs statistiques selon cette grille qui sera soumise dans une première étape à un examen de recevabilité par le Cnis, avant d'être instruite plus en détail par le Comité du label. En cas d'avis favorable, les statistiques homologuées seront alors référencées sur le site Cnis.fr. Le projet de grille documentaire doit encore faire l'objet de tests par des services statistiques ministériels avec des candidats potentiels à l'homologation.

Françoise Maurel, après avoir proposé aux membres du Bureau de valider le principe de la grille documentaire et de la procédure d'homologation proposée par le Service statistique public, a ensuite présenté les actions complémentaires que le Cnis devra mener avant la mise en place concrète de la procédure : définition de critères pour l'examen en recevabilité des demandes d'homologation (la statistique est-elle bien d'intérêt général ?) avant examen de la grille documentaire par le Comité du label ; vérification de la conformité des futures décisions d'homologation avec les textes réglementaires ; définition des modalités de présentation sur le site du Cnis des futures statistiques homologuées.

Elle a proposé que le Cnis contribue par ailleurs activement à la promotion de l'homologation, inscrite dans les recommandations du rapport, car elle s'inscrit dans une démarche plus générale de communication sur les critères de qualité -notamment de transparence- de la statistique publique. Ces actions de promotion pourront s'appuyer sur les travaux présentés lors des commissions ou être relayés par les membres du Cnis ou d'autres acteurs.

Enfin, elle a proposé que le site du Cnis référence désormais aussi, selon des modalités progressives à définir, les sources du Service statistique public fondées sur des données administratives. En effet, la mise en visibilité de statistiques homologuées, à côté des enquêtes de la statistique publique, qui sont documentées de manière exhaustive sur le site du Cnis, risque de mettre en évidence, a contrario, l'absence des sources du Service statistique public fondées sur des données administratives.

Ces différentes actions feront l'objet d'un plan d'action du Cnis qui sera proposé pour validation au bureau d'ici la fin 2020.

Le troisième point de l'ordre du jour a été consacré aux actualités du Cnis.

Faisant écho aux actions du Service statistique public (SSP) résumées par le Directeur général de l'Insee, **Isabelle Anxionnaz** a présenté la manière dont le Cnis a adapté ses travaux pendant la crise sanitaire pour accompagner et faciliter, de manière réactive, les actions du SSP. Les réunions des commissions de printemps ayant été annulées à compter du 17 mars, la consultation des utilisateurs sur les projets d'enquêtes déjà programmés s'est déroulée par voie électronique auprès des personnes inscrites aux différentes commissions et les compte-rendus de ces consultations ont été diffusés en ligne. Une procédure similaire a eu lieu pour les demandes d'accès aux données administratives du SSP déjà inscrites à l'ordre du jour des commissions. Enfin, les programmes de travail des producteurs de la statistique publique destinés à être présentés en commission ont été mis en ligne.

En outre, conformément au texte de son décret d'organisation, le Cnis a mis au point une procédure d'urgence adaptée pour acter l'opportunité des nouvelles enquêtes du SSP liées à la crise sanitaire évoquées précédemment par le Directeur général de l'Insee (Acemo-Covid, Camme Covid, Epicov, puis Impact entreprises). Le président du Cnis, après avis du président de la commission thématique concernée, a pris les décisions d'opportunité d'urgence, les délais ne permettant pas une consultation effective des utilisateurs. L'examen en conformité par le Comité du label a également eu lieu en urgence selon une procédure électronique adaptée ; toutes les enquêtes du SSP réalisées dans le cadre de la statistique publique ont ainsi pu obtenir un arrêté ministériel d'inscription au programme officiel d'enquêtes avant le lancement de la collecte. Le Cnis a informé les utilisateurs du lancement de ces enquêtes ad hoc liées à la crise sanitaire par les actualités du site et sa lettre d'actualité. Un point spécifique sur ces opérations statistiques sera également fait lors des commissions d'automne.

Enfin, pour les enquêtes permanentes, dont le questionnaire ou le calendrier a été aménagé pour prendre en compte un questionnement spécial Covid, les avis d'opportunité et descriptifs d'enquêtes mis en ligne sur le site du Cnis, ont été adaptés afin d'assurer la transparence sur ces évolutions.

S'agissant des deux manifestations du Cnis initialement prévues en juin (Séminaire sur la diffusion du recensement et Colloque sur les cohortes et panels statistiques), celles-ci ont été reportées au dernier trimestre 2020 (respectivement les 5 octobre et 24 novembre).

Enfin, à la suite de l'annulation de la réunion du Bureau de mars, la réunion du 18 juin était la première après l'assemblée plénière 2020 du Conseil du 4 février. Comme annoncé en février, **Isabelle Anxionnaz** a rappelé les principaux enseignements de la table ronde consacrée au fonctionnement du Cnis et proposé d'y donner suite de manière concrète par un ensemble d'actions au cours des mois à venir, et notamment en expérimentant la remontée des résultats de consultation d'un petit groupe d'experts dans l'élaboration des règlements statistiques européens, en utilisant judicieusement les consultations électroniques expérimentées pendant la crise sanitaire, pour contribuer à alléger les ordres du jour des commissions mais aussi pour étendre les concertations sur des sujets émergents, en soumettant au Bureau les projets de communication du SSP pour favoriser la prise en compte des enjeux de diffusion et de communication statistiques dans le cadre de l'évolution du marché de l'information, en sollicitant le Bureau et les commissions de manière systématique pour maintenir l'émergence de groupes de travail actifs sur des sujets innovants et présidés par des personnalités extérieures au Service statistique public.